

« Sportculture 2020 »

vecteur d'ambitions citoyennes



Les supports de l'opérationnalité

En édifiant nombre d'équipements sportifs, culturels, associatifs, ... en accompagnant leur fonctionnement, en aménageant nombre d'espaces de vies et de convivialité, les collectivités territoriales se sont construites une panoplie d'outils qui, associés à ceux émanant du système éducatif, ont la possibilité de rendre encore plus efficiente l'éducation des enfants.

Une complémentarité que nous devons provoquer car les mariages de raison n'ont pas toujours été naturels. Le nombre de cycles et de siècles qui se sont écoulés avant la mise au point de l'imprimerie par Gutenberg est impressionnant quand on sait que les Babyloniens gravaient leurs briques de construction par impression de caractères et qu'ils écrivaient leurs ouvrages à la main sans avoir eu l'idée, à aucun moment, de marier ces deux idées.

En esquissant dans « L'évolution créatrice », la nécessité de « *se représenter pour plus tard un nouvel assemblage, dans un autre ordre, des éléments déjà perçus* », Henri Bergson nous incite à organiser les conditions de l'opérationnalité ainsi que la construction des supports de cette opérationnalité.

Trois supports semblent aujourd'hui nécessaires à cette opérationnalité : des lieux spécifiques, des partenariats et des financements à hauteur des enjeux :

- Les lieux ayant cette spécificité ne peuvent être positionnés qu'au cœur de l'« espace de vie » des habitants, aisément identifiables dans le tissu urbain et facilement accessibles par tous, y compris et surtout par les enfants. Avec des dénominations diverses et des missions plus restreintes, ces lieux préexistent souvent déjà dans les quartiers des grandes collectivités et au sein des plus petites. Présentés dans la lettre « Sportculture 2020 » de février 2014 sous le vocable de « maisons citoyennes » ces lieux, qui peuvent participer activement à la coordination des pratiques existantes culturelles et sportives, doivent organiser « *un accompagnement individualisé vers les activités sportives, culturelles, sociales et de santé* ».
- Pour ce qui est du partenariat entre l'école et les apprentissages sociaux, Corinne Mérini, maître de conférences spécialiste des partenariats, précise que « *La mise en place d'un partenariat a un effet évident sur le rapport que les élèves entretiennent avec les savoirs et peut permettre en cela de nouvelles attitudes dans leur manière d'aborder les apprentissages* ».

Constatant que les intérêts d'une municipalité ou d'une association ne concordent pas, de manière évidente, avec ceux de l'école, Corinne Mérini ajoute : « *Il faut qu'il y ait négociation, ce qui est énergétiquement coûteux mais indispensable puisque c'est elle qui va aider à tout instant, à tout niveau du système, à construire le rapport entre les identités en présence* ».

La formalisation de cette négociation devant alors trouver son aboutissement dans une « Charte de partenariat » nécessairement accompagnée de l'outil qui permettra de la faire vivre. Un outil et une charte que le collège Verlaine de Lille a souhaité concrétiser, sous l'impulsion de son professeur d'EPS Magali Venet, par un « Conseil Local du Sport et de la Culture » et par une « Charte de partenariat » de ce même conseil.



Une démarche qui rassemble les parents, les jeunes, les écoles, les collèges, les structures associatives, les clubs, les services de la ville, les partenaires de santé, d'éducation et toute personne concernée par les bienfaits de la pratique associative des jeunes.

Cf. : l'article ci-dessous intitulé

- En ce qui concerne les financements et leurs enjeux, il n'est pas inutile de rappeler que lorsqu'une collectivité désire investir, elle doit le plus souvent emprunter et donc transférer sur la génération future une part importante du remboursement des dits investissements. Des investissements qui seront donc en partie payés par nos enfants et pour lesquels les grandes collectivités territoriales peuvent aujourd'hui faire un choix : soit construire et faire fonctionner essentiellement pour les adultes un équipement supplémentaire, soit faire le choix d'investir dans l'accompagnement de la formation des enfants en construisant pour eux les « liens du savoir » qui associent à l'acquisition des « savoirs » : l'acquisition des « savoir-faire » et des qualités issues des pratiques culturelles et sportives.

Des Conseils locaux du sport et de la culture pour faire vivre les Chartes de partenariat

Avec l'objectif de faciliter l'accès aux pratiques sportives et culturelles le collège Verlaine de Lille a mis au point une charte dont l'ambition est de mutualiser ces pratiques et d'offrir à tous les jeunes la possibilité de choisir un encadrement sportif et (ou) culturel près de chez lui. Cette charte est issue d'un ensemble de volontés affichées comme celle de faire du collège un lieu ouvert sur le quartier. Elle comporte également la volonté d'inciter les jeunes à monter leur propre association et fait l'objet, en lien avec la faculté qui a mis en place un D.U. « médiation-insertion », de recherches sur la définition d'outils de communication propres à développer cette culture associative à l'école.

Une charte de partenariat au sein de laquelle les structures signataires (écoles, collèges, associations, clubs, ...) s'engagent sur des objectifs tels que l'accueil de tous les publics quel que soit leur niveau de pratique, le développement d'une culture associative, la responsabilisation des jeunes, ... (*ci-jointe*).